

REGIE D'AVANCES POUR LES DEPENSES EFFECTUEES DANS LES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

Nomination de mandataires suppléants

ARRETE N° 22-444

NOUS, Frédéric PETITTA, Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au montant du cautionnement imposé aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

VU la délibération n°14190 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 14556 du 25 mai 2022 relative à la mise à jour du régime indemnitaire des agents territoriaux (RIFSEEP)

VU la décision n° 2011 - 32 en date du 25 février 2011, portant refonte de la régie,

VU l'arrêté n° 14-137 en date du 08 avril 2014, portant nomination de régisseurs,

VU l'arrêté n°14-475 en date du 5 novembre 2014, portant nomination de mandataires suppléants,

VU l'arrêté n°18-398 en date du 11 juin 2019, portant nomination de mandataires suppléants,

VU la décision n°2021-144 en date du 14 mai 2021 portant la refonte de la régie,

VU l'arrêté n°21-330 en date du 14 mai 2021 portant nomination d'un régisseur suppléant

CONSIDERANT l'avis conforme du régisseur titulaire,

CONSIDERANT l'avis conforme de Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, en date du 7 juillet 2022,

ARRETONS :

Article 1 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Karine MANEZ sera remplacée par Mesdames Mélanie BLECOURT, Mélyssa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle

Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX et Ludovic GOBERT mandataires suppléants.

Article 2 : Mesdames Karine MANEZ, Mélanie BLECOURT, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX et Ludovic GOBERT sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 3 : Mesdames Karine MANEZ, Mélanie BLECOURT, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX et Ludovic GOBERT ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 4 : Mesdames Karine MANEZ, Mélanie BLECOURT, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX et Ludovic GOBERT sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 5 : Mesdames Karine MANEZ, Mélanie BLECOURT, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE,



Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX et Ludovic GOBERT sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20220715-SG2022_04200-AI
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal,
- Madame Karine MANEZ, Régisseur titulaire,
- Mesdames Mélanie BLECOURT, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX et Ludovic GOBERT mandataires suppléants.

Fait à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,
Le 07 juillet 2022



Frédéric PETITTA,
Maire et Vice-Président
de cœur d'Essonne Agglomération



Pierre FERRANDINI

VILLE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

HÔTEL DE VILLE | PLACE ROGER PERRIAUD | 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS | 01 69 46 80 00 | WWW.SGDB91.COM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | LIBERTÉ | ÉGALITÉ | FRATERNITÉ



(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Karine MANEZ
Régisseur titulaire.

Vu pour acceptation

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Nadège CHOLLET
Mandataire suppléant.

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Mélanie QUINTIN
Mandataire suppléant.

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Annie DA COSTA
Mandataire suppléant.

Vu pour acceptation

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Mélissa LEROUX
Mandataire suppléant.

Vu pour Acceptation

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Maryse HEMARD
Mandataire suppléant.

Vu pour acceptation

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Nathalie BROSSARD
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Valérie MAIRE
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"



(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Laura SCHULER

Mandataire suppléant.

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Chloé ZIPFEL

Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Priscille GERMANY

Mandataire suppléant.

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Martine GUARRAS

Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Annabella MARTINS

Mandataire suppléant.

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Maryon LECORRE

Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Christelle BAKIKO

Mandataire suppléant.

"Vu pour acceptation"

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Karine JEAN BAPTISTE

Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"



(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Manuela MOREAU
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"
~~Manuela Moreau~~

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Maxime DUPUY
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"
~~Maxime Dupuy~~

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Mohamed ZOBIRI-AMRANI
Mandataire suppléant.

"Vu pour acceptation"
~~Mohamed Zobiri-Amrani~~

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Ludovic GOBERT
Mandataire suppléant,

"Vu pour acceptation"
~~Ludovic Gobert~~

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Ali HACIANE
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"
~~Ali Haciane~~

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Francis RAVRY
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"
~~Francis Ravry~~

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Lois ROUX
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"
~~Lois Roux~~

(Manuscrit)
"Vu pour acceptation"

Mélanie BLECOURT
Mandataire suppléant

"Vu pour acceptation"
~~Mélanie Blecourt~~